



Nouveau Programme AVOT OUBANIM

Parachat Nitsavim Vayélèkh

Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants

🕒 1 HEURE

1 heure d'étude Parents -
Enfants pédagogique et ludique

? 1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire
où les gagnants sont publiés



1 SOIRÉE

Une soirée organisée chaque mois dans une
communauté avec des cadeaux à gagner



1 TIRAGE AU SORT

1 tirage au sort par mois pour
gagner des super cadeaux



Pour faciliter la lecture

- ? précède la question
- La réponse est sur fond de couleur
- 🔍 les indices précédés d'une bulle
- 📖 Les remarques et commentaires sont en retrait

Ainsi, le parent pourra directement visualiser les questions, les points essentiels à traiter, et les parties qu'il souhaitera développer avec l'enfant.

PARACHA

Chapitre 30, versets 11 à 14

Les enfants, cette semaine, c'est le dernier Chabbath de l'année (la semaine prochaine, c'est Roch Hachana), et nous lisons deux Parachiot : Nitsavim et Vayélèkh.

? Quelle est l'année qui va commencer la semaine prochaine ?

Bravo ! L'année **5781**.

📖 Les versets nous disent : "Car cette Mitsva que Je t'ordonne aujourd'hui ne t'est pas camouflée ; et elle n'est pas loin. Elle n'est pas dans le ciel pour dire : 'Qui montera dans le ciel pour nous la prendre, et nous la faire entendre pour que nous l'appliquions ?'. Elle n'est pas de l'autre côté de la mer pour dire : 'Qui traversera la mer pour nous la prendre et nous la faire entendre pour que nous l'appliquions ?'. Elle est très proche de toi, dans ta bouche et dans ton cœur pour l'appliquer."

? De quelle Mitsva parle-t-on ici ?

D'après Rachi, il s'agit de la **Mitsva d'étudier la Torah**. Cette Mitsva n'est pas loin de nous. Elle n'est pas dans le ciel. Et Rachi nous dit que si elle y était, nous aurions dû y grimper pour aller la chercher. Elle n'est pas non plus de l'autre côté de la mer. Et si elle y était, nous aurions eu l'obligation de traverser la mer pour la chercher. Mais cette Mitsva est proche de nous.

Suite en page 2



PARACHA SUITE

Il est vrai qu'au début, il n'est pas facile d'étudier la Torah. Mais cette difficulté n'est que momentanée. Et lorsqu'on décide de s'investir dans l'étude de la Torah, les portes de la compréhension souvent petit à petit, et cela devient plus facile et agréable ; et on ne veut plus se passer de cette étude.

Le Ramban dit que les versets dont nous avons parlé doivent être compris dans leur contexte. Or, depuis le début du chapitre 30, la Torah nous dit qu'un jour nous ferons Téchouva, nous reviendrons vers Hachem. Nous devons

savoir que la Mitsva de Téchouva ne nous est pas camouflée. Elle n'est pas loin de nous. Elle n'est ni au ciel, ni de l'autre côté de la mer. Elle est proche de nous. Le Ramban fait remarquer qu'au début du chapitre 30, la Torah n'énonce pas la Mitsva de Téchouva, elle raconte simplement comment les événements se passeront. Et il demande donc : pourquoi le texte dit-il : "Cette Mitsva que Je t'ordonne aujourd'hui", alors qu'aucune Mitsva n'a été ordonnée ici ? Il répond que c'est intentionnellement que la Torah a raconté ces événements, pour certifier qu'ils arriveront. Hachem promet qu'un jour, les Juifs feront d'eux-mêmes Téchouva.

**La Téchouva est une Mitsva, et Hachem promet qu'un jour, nous l'accomplirons.
Chabbath Chalom et Chana Tova !**

Yoré Dé'a, chapitres 270 à 274

HALAKHA

Dans la Paracha de Vayélèkh, nous voyons la six cent treizième Mitsva de la Torah : celle d'écrire un Séfer Torah. Le Choul'han 'Aroukh dit que cette Mitsva concerne chaque Juif, et même celui qui en a déjà reçu un de ses ancêtres a une Mitsva d'écrire lui-même son Séfer Torah. La Guémara dit qu'il y a plusieurs niveaux d'accomplissement de la Mitsva d'écrire un Séfer Torah, et que celui qui écrit lui-même son Séfer Torah est considéré comme l'ayant reçu du Har Sinai. Le Nimouké Yossef explique que, dans le ciel, on plaide en sa faveur en disant : "S'il a fait l'effort d'écrire son propre Séfer Torah, il est certain qu'il aurait fait l'effort de se déplacer jusqu'au Har Sinai pour recevoir la Torah." Le deuxième niveau est de corriger les erreurs dans un Séfer Torah déjà écrit. La Guémara dit que celui qui fait cela est aussi considéré comme ayant écrit lui-même tout le Séfer Torah, même s'il n'en a corrigé qu'une seule lettre. Parce que, dans ce cas aussi, on plaide en sa faveur dans le ciel en disant : "De même qu'il a fait l'effort de corriger une lettre, s'il y avait eu d'autres lettres à corriger, il les aurait aussi corrigées toutes (et il aurait donc, comme dans le cas précédent, aussi fait l'effort d'aller jusqu'au Har Sinai)." Le troisième niveau est d'engager un Sofer (scribe) pour qu'il écrive pour nous un Séfer Torah. Cela est aussi considéré comme si nous l'avions nous-mêmes écrit. Par contre, si une personne achète un Séfer Torah déjà entièrement écrit, et sur lequel il n'y a aucune correction à apporter, d'après le Rama, il n'a pas accompli la Mitsva d'écrire un Séfer Torah. Cependant, le Taz ramène une opinion de Rachi qui dit que cet homme a quand même accompli cette Mitsva. Mais que s'il avait engagé un Sofer pour écrire un Séfer Torah, ou s'il y avait des corrections à apporter au Séfer Torah, il aurait fait une plus belle Mitsva.

? De quelle main écrit-on un Séfer Torah ?

Le Choul'han 'Aroukh dit que les Sifré Torah doivent être **écrits de la main droite**. Mais le Chakh rapporte les commentateurs qui disent que, pour un gaucher, sa main gauche est considérée comme sa main droite.

? Un Sofer a-t-il le droit de mettre des gants pour écrire un Séfer Torah ?

Le Pit'hé Téchouva cite une opinion disant qu'un Sofer **n'a pas le droit de mettre des gants** pour écrire un Séfer Torah, que ce soit pour ne pas se salir ou parce qu'il fait très froid, et, ce, même si ses doigts dépassent au bout des gants, car il n'est pas digne de l'honneur d'un Séfer Torah d'être écrit en ayant des gants sur les mains.

? Faut-il dire quelque chose avant d'écrire le Séfer Torah ?

Oui. Le Mé'haber, au chapitre 274, dit qu'il faut, avant de commencer à écrire le Séfer Torah, dire : «J'écris au nom de la Kédoucha (sainteté) du Séfer Torah» ; et une fois suffira pour tout le Séfer Torah. Mais le Taz rajoute : «Par contre, chaque fois qu'on écrira le Nom de D.ieu, il faudra dire : J'écris pour la Kédoucha du Nom de D.ieu.»

? Le Sofer peut-il écrire un Séfer Torah par cœur ?

Non. Il doit avoir un autre Séfer Torah devant lui, duquel il

recopie lettre par lettre. Et il n'a pas le droit d'écrire même une seule lettre par cœur. De même, il devra prononcer chaque mot avant de l'écrire.

? Est-il permis de ponctuer les lettres du Séfer Torah (en écrivant sous elles les points et tirets correspondant aux voyelles hébraïques) pour en faciliter la lecture ?

Non. Le Choul'han 'Aroukh répond que cela est interdit, et les commentateurs expliquent les raisons de cette interdiction.

? Peut-on écrire, dans le Séfer Torah, un point à la fin de chaque verset, pour bien distinguer chacun des versets ?

Non. Par contre, le Rama précise que le Sofer peut laisser un léger espace entre chaque verset.

? Est-il permis de vendre un Séfer Torah ?

Non, même si on le fait parce que le Séfer Torah est vieux, et on veut en acheter un neuf, ou parce qu'on a besoin d'argent pour pouvoir se nourrir sans trop de difficultés.

Vendre un Séfer Torah ne sera permis que dans les trois cas suivants :

- pour étudier la Torah,
- pour se marier (si on n'a rien d'autre à vendre pour obtenir l'argent nécessaire à cela),
- pour composer la rançon nécessaire pour libérer un juif.



MICHNA

Massékhet Sota, chapitre 7, Michna 8

Cette semaine, dans la Parachat Vayélèkh, nous voyons la célèbre Mitsva de Hakèl (le grand rassemblement).

Au début de l'année suivant la Chemita, pendant la fête de Souccot, tout le peuple juif devait être rassemblé à Jérusalem, pour écouter le roi lire le livre de Dévarim. La Michna demande : comment se passait cet événement ? Elle répond qu'à la fin du premier jour de Souccot, tout de suite, le soir même, on construisait une estrade en bois dans la cour du Beth Hamikdash, sur laquelle le roi s'asseyait. Puis, le Chamach de la synagogue qui se trouvait dans le Har Habayit (mont du Temple) allait chercher un Séfer Torah dans la synagogue. Il l'amenait et tendait le Séfer Torah au président de la synagogue, qui le tendait au remplaçant du Cohen Gadol, qui le tendait au Cohen Gadol, qui le tendait au roi. (La Guémara explique qu'il fallait ce passage de mains en mains (au lieu que le Chamach donne le Séfer Torah directement au roi), par honneur pour le roi, pour lui montrer que tous ces gens-là étaient à son service.)

Le roi, qui était assis sur l'estrade, se levait, recevait le Séfer Torah, puis s'asseyait de nouveau, et lisait le Séfer Dévarim du début à la fin (en sautant certains passages que la Michna va détailler plus tard). La Michna raconte que le roi Agripas s'est levé, a reçu le Séfer Torah, mais ne s'est pas rassis. Il est resté debout et a lu tout le Séfer Torah dans cette position et les 'Hakhamim l'en ont félicité. La Guémara demande : comment a-t-il pu renoncer à l'honneur qui lui est dû, alors qu'un roi n'a pas le droit de renoncer à cela ? Par conséquent, s'il a le droit de lire assis, a-t-il le droit de renoncer à ce privilège ? La Guémara répond que c'est uniquement dans des cas de

la vie courante qu'un roi n'a pas le droit de renoncer à l'honneur qui lui est dû. Mais s'il renonce à son honneur pour celui de la Torah, il accomplit une Mitsva. Et c'est ce qu'Agripas a fait.

La Guémara demande : comment le roi Agripas a-t-il pu s'asseoir, alors que seuls les descendants du roi David ont le droit de s'asseoir dans la Azara (cour du Beth Hamikdash) ? Et elle répond que la cour où le roi lisait le Séfer Torah n'était pas la cour des hommes (où seuls les descendants du roi David pouvaient s'asseoir), mais celle des femmes. La Michna continue en disant que le roi Agripas a commencé sa lecture, et lorsqu'il est arrivé au verset de Parachat Choftim qui dit : "Et tu ne feras pas régner sur toi de rois étrangers", il a commencé à pleurer, car il n'était ni un juif de naissance, ni d'ascendance royale. Il descendait d'Ourdouss (l'esclave des 'Hachmonaïm, qui avait assassiné tous ses maîtres, et avait pris le pouvoir). Le peuple l'a consolé en disant : "N'aie pas peur Agripas. Tu es notre frère ! Tu es notre frère ! Tu es notre frère !"

Le Tossefot Yom Tov dit que la Michna mentionne trois fois les mots "Tu es notre frère", pour montrer que le peuple ENTIER l'a consolé.

La Michna dit qu'à ce moment-là, un décret d'extermination a été fait sur toute cette génération, car Agripas ne devait pas être roi, et lorsqu'il l'a découvert à travers sa propre lecture du Séfer Torah, le peuple aurait dû se taire, et le laisser comprendre qu'il avait bien compris...

Puis la Michna mentionne tous les passages du Séfer Dévarim que le roi lisait.

KÉTOUVIM
HAGIOGRAPHES

Michlé, chapitre 11, verset 13

Dans ce verset, le roi Chlomo déclare : "Celui qui va en colportant dévoile un secret, et celui qui est fidèle à son esprit cache la chose."

? Que veut dire le roi Chlomo par ces quelques mots ?

Il veut, comme d'habitude, **nous donner un conseil judicieux**. On a parfois besoin de confier un secret à un ami (pour lui demander conseil, pour se soulager de ce secret trop dur à porter, ou pour quelque autre raison que ce soit), et on se demande alors quel ami choisir.

Chlomo nous prévient ici : "Attention ! Le choix du confident ne doit pas dépendre principalement du niveau d'amitié qui nous lie à lui. Même un meilleur ami peut trahir et révéler le secret, s'il a l'habitude de ne pas tenir sa langue, et, ce, même s'il promet de ne pas le répéter."

? De quel genre de personne le roi Chlomo parle lorsqu'il dit : "celui qui est fidèle dans son esprit" ?

Il parle des gens qui, par principe, **ne répètent jamais ce qu'on leur dit sans l'autorisation de la personne qui l'a dit**, même lorsqu'elle ne leur précise pas que c'est un secret (et a fortiori si on leur dit que cela en est un). Non seulement ils ne le répètent pas, mais en plus, ils le cachent le plus possible, même lorsque des gens essayent de leur extraire des informations.

Les premiers mots dont nous avons parlé ("Celui qui va en colportant dévoile un secret") indiquent non seulement qu'il ne faut pas confier un secret à un colporteur (car il le révélera certainement), mais aussi que celui qui dévoile un secret est certainement un colporteur (et il faut donc s'en méfier).



NÉVIIM PROPHÈTES

Nous avons vu (dans le premier livre de Chmouel, aux chapitres 3 à 7) que les Philistins s'étaient emparés du Arone (arche sainte) et l'avaient gardé chez eux pendant sept mois, durant lesquels ils n'ont eu que des malheurs. Et bien qu'ils aient déplacé le Arone Hakodech d'un endroit à l'autre dans plusieurs villes de leur territoire, à chaque fois, des malheurs s'abattaient sur eux. Après avoir discuté entre eux, ils ont finalement décidé de rendre aux Bné Israël le Arone Hakodech, mais ils voulaient être sûrs que les malheurs qui les frappaient n'arrivaient pas par hasard, mais étaient dus au fait qu'ils avaient pris le Arone. Pour cela, ils ont fabriqué une charrette toute neuve, y ont attaché deux vaches qui n'avaient jamais porté de joug, et ont enfermé leurs veaux dans une étable. Ils ont posé le Arone sur la charrette, et se sont dit : "Naturellement, les vaches vont se diriger vers l'étable où se trouvent leurs veaux qui les appellent. Mais les vaches ne se sont pas dirigées vers cet endroit, mais vers Beth Chémech, qui était la première ville juive à la frontière du territoire des philistins. Tous les notables philistins suivaient derrière, et ils ont bien compris que le fait qu'ils aient pris le Arone aux Bné Israël était à l'origine de tous leurs malheurs. Les habitants de Beth Chémech ont eu peur de garder le Arone, et ils ont appelé les membres d'une petite ville (Kiryat Yé'arim, qui se trouve près de Yérouchalayim) et leur ont demandé de récupérer le Arone et de le garder chez eux. Des habitants de Kiryat Yé'arim ont récupéré le Arone et l'ont déposé chez l'un des notables de la ville, qui s'appelle Avinadav. Ce dernier a confié la garde du Arone à son fils El'azar, qui s'est occupé de cela pendant plus de vingt ans : il le protégeait, le nettoyait... Il a consacré sa vie au Arone. Le texte que nous étudions aujourd'hui nous raconte que David, après être devenu roi, a décidé de ramener le Arone à Yérouchalayim. Pour cela, en plus de toute la foule qui l'accompagnait, David a demandé que l'on sélectionne les hommes les plus prestigieux, les plus anciens, les plus importants de la communauté, pour composer la procession qui allait chercher le Arone à Kiryat Yé'arim. Ainsi, trente mille hommes se sont ajoutés à la foule déjà nombreuse qui accompagnait le roi David. Il s'est alors passé une catastrophe : David a oublié que le Arone était porté à épaule d'hommes par les Léviim descendant de Kéhat. Il a fait fabriquer une nouvelle charrette à laquelle deux vaches ont été attachées, et sur lesquelles le Arone a été posé.

? Comment David a-t-il pu oublier ce que même un enfant peut connaître dès son enfance ?

Les 'Hakhamim disent qu'à un moment, David s'est exclamé : **«Les paroles de Torah sont pour moi comme un chant agréable !»**. Il a dit cela avec enthousiasme, mais Hachem a considéré qu'à son niveau, c'était un manque de respect pour la Torah. C'est pourquoi Il a fait en sorte qu'il commette une erreur.

? Pourquoi le roi David a-t-il voulu mettre le Arone sur une charrette ?

Il a vu que les Philistins ont mis le Arone sur une charrette

neuve et **a donc voulu faire pareil**. Mais en vérité, les non-juifs ont le droit de porter le Arone sur une charrette, mais les juifs doivent le porter **à épaule d'hommes**. David pensait aussi que la loi disant que le Arone doit être porté à épaule d'hommes ne s'appliquait que dans le désert (où les Bné Israël transportaient les poutres du Michkan sur une charrette, mais le Arone à épaule d'hommes pour montrer la grandeur de celui-ci) ; et qu'après, où il n'y avait que le Arone (et pas de poutre) à transporter, elle ne s'appliquait plus. Mais c'était une erreur. La loi juive stipule que le Arone doit être porté à épaule d'hommes. Dans un prochain épisode, nous verrons ce qui est arrivé lors de ce transport du Arone.

CHMIRAT HALACHONE en histoire

Le Midrach nous enseigne : "Le décret ne fut scellé pour nos pères dans le désert qu'à cause de la médisance."
(Tan'houma, Béréchit 8)

RÉPONSE DE LA SEMAINE PRÉCÉDENTE

Chimon n'a pas le droit de médire ainsi : il est interdit de dire du mal, même si l'on tait les noms des personnes concernées, lorsque l'auditeur peut en deviner l'identité.

Chimon dit à Réouven, qui a besoin d'argent, que Gad est extrêmement riche.



A toi !

Chimon peut-il dire cela à Réouven ?

CETTE SEMAINE



HISTOIRE

L'histoire de cette semaine est tirée du livre "Sécurisé et démocratie", écrit par Issar Arel, qui était le chef du Mossad (service secret israélien) dans les années cinquante.

Bien que l'auteur se soit entre temps écarté du chemin de la Torah, il raconte un miracle indéniable auquel il a assisté dans son enfance, dans le chapitre intitulé "Le grand miracle, j'étais là-bas !". Cette année-là, la fonte des neiges et des glaces a commencé très tôt dans tous les territoires russes, et dans les sources du fleuve appelé la Dvina occidentale, qui irrigue toute la Russie, la Biélorussie et la Lettonie. Avant même le début du printemps, les eaux sont montées avec un courant très fort, accompagné d'énormes blocs de glace, qui ont détruit plusieurs ponts et ont noyé des villages entiers.

Ces eaux très puissantes se sont mises à frapper le grand barrage qui entourait notre ville (la ville de Dvinsk), et elles montaient sans arrêt. Dans très peu de temps, elles risquaient d'arriver au-dessus du barrage et d'inonder la ville... Une panique incroyable s'est répandue parmi les habitants. Chacun a ramassé les affaires qu'il pouvait transporter et est monté sur un toit de maison ou sur une hauteur de montagne, l'essentiel étant de quitter le plus vite possible la ville. Chabbath matin, le danger est devenu imminent : à tout moment, le fleuve risquait de déborder, et les blocs de glace pouvaient détruire le barrage. Mon père ne savait pas s'il devait rester à la maison avec sa famille ou aller à la synagogue.

Finalement, il est allé à la synagogue pour s'associer à la prière des fidèles. Au milieu de la prière, des juifs hystériques sont entrés en criant que le fleuve était sur le point de déborder et d'inonder la ville. Rabbi Méir Sim'ha s'est levé avec son Talith et s'est dirigé vers le barrage, suivi de toute l'assemblée. Il est monté sur le barrage, s'est tenu dessus et a prié intensément. En quelques secondes, nous avons vu que sa prière était exaucée, car des gros blocs de glace qui bloquaient le passage de l'eau se sont écartés et d'autres se sont fendus en plusieurs morceaux, et les eaux ont pu couler le long du fleuve sans déborder. J'étais présent dans le barrage, à quelques pas du Rav. Ce souvenir reste ancré dans ma mémoire, et je ne l'oublierai jamais. En quelques minutes, une rumeur s'est répandue dans la ville entière, disant que le Rabbi a opéré un grand miracle, et que la ville a été sauvée. Tous les habitants de la ville, juifs et non-juifs, y compris les grands antisémites connus, ont rapidement réalisé que le grand miracle de la baisse du niveau d'eau était dû au Rabbi.

Le Rav, quant à lui, n'a manifesté aucune émotion particulière. Il ne comprenait pas pourquoi on l'appelait Rabbi Kadoch (Rabbi saint). Il a expliqué qu'il est juste allé prier à l'endroit du danger pour supplier Hachem d'écarter ce dernier, et pas pour opérer un miracle.

Question

À la fin de l'office, Sami alla voir une de ses connaissances, Akiva, pour lui demander de le dépanner de 1000€ pour deux semaines. Mais Akiva, connaissant la situation précaire de son ami ainsi que son niveau d'honnêteté, avait bien peur de ne pas pouvoir se faire rembourser, raison pour laquelle il n'était pas très entrain à lui

accorder ce prêt. Mais d'autre part, lui refuser le prêt risquerait de froisser leur relation amicale et de le vexer, c'est pourquoi il voulait se sortir de cette délicate situation en lui disant tout simplement qu'il n'avait pas la somme voulue.



Akiva a-t-il le droit de mentir pour se sortir de l'embarras ?

A toi !



- Parachat Michpatim chap.27, verset 7.
- Guémara Yébamot page 65b : "Amar Rabbi Ila Michoum Rabbi El'azar Bérabbi Chim'on" jusqu'aux deux points.
- Aroukh Lanèr sur cette Guémara "Ko Tomerou Léyossef".
- 'Hafets 'Haïm Hilkhhot Rékhilout Klal 1 § 8.

RÉPONSE

Bien que mentir soit interdit par la Torah, la Guémara dans Yébamot nous apprend qu'il est permis de ne pas dire la vérité "Mipné Hachalom", c'est-à-dire pour que la paix soit préservée. Mais le 'Aroukh Lanèr nous précise que seulement "changer la pure vérité" et permis, c'est-à-dire dire une phrase qui peut s'entendre de deux manières, mais dire du vrai mensonge, même pour préserver la paix,

sera interdit. C'est pourquoi, dans notre cas, Akiva devra trouver une phrase qui puisse s'entendre de différentes manières, et sinon, il lui sera interdit de mentir. Par contre, le 'Hafets 'Haïm est d'avis que même mentir totalement est permis pour préserver la bonne entente dans le peuple juif, c'est pourquoi, d'après lui, si Akiva n'a pas d'autre choix que de mentir, il pourra et devra le faire.



Devant l'engouement des communautés nous vous proposons un

PACKAGE COMMUNAUTAIRE



20 FEUILLETS

Avot Oubanim Torah-Box / semaine



20 CADEAUX

pour récompenser les enfants / semaine

Au prix
exceptionnel de **70 €/MOIS**

Renseignements:

☎ 01 77 50 22 31 - 📞 00972584280953 - ✉ avotoubanim@torah-box.com

GRANDE TOMBOLA 1 TIRAGE PAR MOIS

DÈS DIMANCHE,

EN REPONDANT AU QUIZZ SUR

WWW.TORAH-BOX.COM/GO/QUIZZ

TENTEZ DE GAGNER

UN HOVERBOARD OU UN APPAREIL PHOTO



Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la Publication : David Choukroun Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav El'h'anan Moche Smietanski, Alexandre Roseblum



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements : ☎ 01 77 50 22 31 📞 +972 584 28 09 53 ✉ avotoubanim@torah-box.com